



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Agence Régionale de Santé (ARS)
Normandie
Secrétariat Général

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Prélèvements et analyses de
coquillages dans le cadre de la
surveillance sanitaire des sites de
pêche à pied récréative effectuée
par l'ARS Normandie

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2025-03

Date limite de remise des plis

21/05/2025 à 12:00

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie

Secrétariat Général

Représentant : François MENGIN-LECREULX Directeur Général

Adresse : ARS Normandie

Espace Claude Monet

2, Place Jean Nouzille

14050 Caen Cedex 4

Téléphone : 02 31 70 96 96

Courriel : ars-normandie-achats@ars.sante.fr

Site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/>

La personne en charge du dossier est : Marine SICOT Acheteuse

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Prélèvements et analyses de coquillages dans le cadre de la surveillance sanitaire des sites de pêche à pied récréative effectuée par l'ARS Normandie.**

Le présent accord-cadre a pour objet la réalisation des prestations listées ci-dessous, pour l'ensemble des gisements naturels de coquillages fréquentés pour la pêche à pied récréative sur le littoral normand et faisant l'objet d'une surveillance sanitaire par l'ARS Normandie :

- les prestations de prélèvements et de préparation des échantillons de coquillages ;
- les prestations d'analyses des échantillons de coquillages ;
- les prestations complémentaires de prélèvements et d'analyses faisant suite à des suspicions de contaminations, des anomalies, des non-conformités analytiques ou des urgences sanitaires ;
- le transfert des résultats analytiques par voie informatique ;
- le cas échéant, l'organisation du transport et le bon acheminement des échantillons, vers le laboratoire, dans le respect des normes en vigueur.

Code CPV	Libellé CPV
71620000-0	Services d'analyses

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Prélèvements et analyses de coquillages dans le cadre de la surveillance sanitaire des sites de pêche à pied récréative effectuée par l'ARS Normandie
 Acheteur	Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
 Structure	3 lots
 Lieu d'exécution	Locaux du titulaire et déplacements en Normandie
 Durée	Variable - 3 reconductions
 Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental
 Variation des prix	Révisibles (formule)
 Nature des prix	Prix unitaires

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en 3 lots :

Objet, délai et forme	Durée	Montant maximum en euros HT
Lot n°1 Département du Calvados - à bons de commande sans minimum et avec maximum (CPV 71620000-0 : Services d'analyses)	Période initiale à compter de la notification du contrat jusqu'au 31/12/2025. Période reconductible tacitement 3 fois 12 mois.	55 000 €
Lot n°2 Département de la Manche - à bons de commande sans minimum et avec maximum (CPV 71620000-0 : Services d'analyses)	Période initiale à compter de la notification du contrat jusqu'au 31/12/2025. Période reconductible tacitement 3 fois 12 mois.	100 000 €
Lot n°3 Département de la Seine-Maritime - à bons de commande sans minimum et avec maximum (CPV 71620000-0 : Services d'analyses)	Période initiale à compter de la notification du contrat jusqu'au 31/12/2025. Période reconductible tacitement 3 fois 12 mois.	35 000 €

Définitions :

Lot	: Unité autonome d'attribution du contrat à l'intérieur d'une consultation
Période	: Durée définie d'exécution du contrat reconductible

■ **Estimation de la consultation :**

Lot concerné	Montant estimatif annuel en euros HT
Lot n°1 Département du Calvados	7 000 €
Lot n°2 Département de la Manche	12 000 €
Lot n°3 Département de la Seine-Maritime	4 000 €

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>.

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Actes d'engagement, un par lot ;
- Cahier des Clauses Administratives particulières (CCAP) ;
- Cahier des Clauses techniques Particulières (CCTP) et ses annexes :
 - Annexe n°1 : Programme (un par lot)
 - Annexe n°2 : feuille de tournée - relevé des mesures et observations de terrain
 - Annexe n°3 : informations relatives aux bulletins d'analyse
 - Annexe n°4 : cahier des charges du transfert électronique des résultats d'analyses vers l'application sise-eaux (liaison laboratoire)
 - Annexe n°5 : Analyses type
 - Annexe n°6 : Arrêtés préfectoraux
- Cadre du mémoire technique ;
- Bordereaux des Prix Unitaires (BPU), un par lot ;
- Règlement de consultation (RC).

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>. A cet effet, le candidat renseignera son adresse courriel à l'acte d'engagement.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>
Qualifications professionnelles	<i>Seules les candidatures des candidats disposant d'un agrément du ministère en charge de l'agriculture pour le dénombrement des Escherichia coli bêta-glucuronidase positive dans les coquillages seront sélectionnées (agrément A).</i>
Références fournitures et services	<i>Liste des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique</i>
Autres justificatifs	

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>Acte d'engagement</i>
BPU	<i>Bordereau de prix unitaire au format Excel</i>
Mémoire technique	<i>Cadre de mémoire technique détaillé en 5 fiches :</i> <i>FICHE 1 : DESCRIPTIF DE L'ORGANISATION PROPOSÉE POUR LA RÉALISATION DES PRÉLÈVEMENTS</i> <i>FICHE 2 : METHODES ANALYTIQUES ET CARACTERISTIQUES DE PERFORMANCE</i> <i>FICHE 3 : RESPECT ET AMELIORATION DES DELAIS</i> <i>FICHE 4 : DISPONIBILITE DU TITULAIRE</i> <i>FICHE 5 : DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE</i>
RIB	RIB daté et signé

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>.

La copie de sauvegarde peut être transmise par voie dématérialisée ou par voie postale (pli recommandé avec avis de réception postal). Dans ce dernier cas, le pli doit préciser l'expéditeur, la consultation concernée, la mention « NE PAS OUVRIR » et être adressée à :

ARS Normandie
Pôle PEB-Mme Sicot
Espace Claude Monet
2, Place Jean Nouzille
14050 Caen Cedex 4
Courriel : ars-normandie-achats@ars.sante.fr

Pour une transmission de la copie de sauvegarde par voie dématérialisée, les candidats sont invités à le faire via : [France transfert - Téléversement](https://www.lesmarches.gouv.fr/france-transfert) (numerique.gouv.fr).

Les copies de sauvegarde doivent parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la première page du présent document.

Les copies de sauvegarde qui seraient remises ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ou pour lesquels des mentions seraient manquantes sur l'enveloppe et entraîneraient la nécessité d'ouvrir l'enveloppe, seront rejetés.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie

papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas

traités comme des courriels indésirables.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération
1. Valeur technique (60 %)
- Descriptif de l'organisation proposée pour la réalisation des prélèvements (20 points)
- Méthodes analytiques et caractéristiques de performance (20 points)
- Délais mis en œuvre (10 points)
- Disponibilité du titulaire (10 pts)
2. Prix (30 %)
3. Performances en matière de protection de l'environnement (10 %)

Modalités de calcul des notes :

Le prix est noté sur 30 points au regard d'un devis quantitatif estimatif (DQE) masqué établi sur la base des prix du BPU auxquels sont appliqués des quantités estimatives. Pour chacun des soumissionnaires, une note est attribuée par comparaison entre le montant global du DQE proposé par le soumissionnaire et le montant du DQE de l'offre la moins disante, selon la formule :

$$N_i = 30 \times (P_m / P_i)$$

* N_i est la note attribuée au soumissionnaire

* P_i est le prix de l'offre (DQE) du soumissionnaire

* P_m est le prix de l'offre (DQE) la moins disante

Une offre anormalement basse rejetée par décision du pouvoir adjudicateur ne sera pas prise en compte comme offre la plus faible dans le calcul de la note du prix des offres.

Les sous-critères de la valeur technique sont évalués au regard des 5 fiches du cadre de mémoire technique.

Une note globale sur 100 points sera attribuée à chaque soumissionnaire dont l'offre est recevable.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ Régularisation des offres :

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse.

Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide. En cas d'empêchement, écrire à : ars-normandie-achats@ars.sante.fr

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Caen
3, Rue Arthur Leduc
BP 25086
Caen
14050 Caen Cedex 4
Téléphone : 02 31 70 72 72
Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr
Site internet : <http://caen.tribunal-administratif.fr/>

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)